

L'ensemble de la filière alimentaire et de produits de grande consommation se mobilise pour lancer un appel au secours pour limiter le coût de l'énergie et éviter ainsi la disparition d'entreprises et la rupture de la production

Paris, le 6 octobre 2022

Alors que le Gouvernement revient aujourd'hui sur le plan de sobriété, l'ensemble de la filière alimentaire et des produits de grande consommation, des producteurs (FNSEA, La Coopération agricole), aux fabricants et industriels agro-alimentaires (ADEPALE, ANIA, ILEC, FEEF) à la distribution (Perifem), demande urgemment au gouvernement d'agir pour protéger les entreprises françaises mises à mal par une hausse disproportionnée des coûts de l'énergie. Deux conséquences pourraient résulter d'un laisser-aller en la matière : la rupture de production de nombreux produits entraînant des effets en cascade, notamment sur l'emploi, et la hausse des prix de 15% sur le panier moyen des Français.

La crise de l'énergie est sans précédent. Au-delà de la mise en place d'une démarche de sobriété pour les entreprises comme pour les consommateurs, un cercle vicieux de l'énergie s'aggrave. **La filière alimentaire et des produits de grande consommation dans son ensemble demande au gouvernement d'aller plus loin pour éviter un désastre économique lié à un coût de l'énergie exponentiel et non régulé entraînant la disparition de milliers de producteurs, transformateurs et distributeurs.**

Les différentes annonces n'apportent que des correctifs, elles n'empêcheront pas le naufrage des entreprises de la filière. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la facture d'électricité et de gaz va être multipliée par 3 dès 2023 par rapport à 2022 et par 5 par rapport à 2021, voire plus. Les prix sont en général négociés pour trois ans pour les professionnels, on estime que les hausses de contrats en fonction des dates de négociation s'étaleront entre +50% et +800% ! Une crise dont les répercussions sont nombreuses.

Les médias relaient chaque jour des exemples d'entreprises qui doivent fermer car la répercussion du coût de l'énergie rend impossible la vente au juste prix de leurs produits. Ce phénomène va toucher de nombreuses entreprises françaises, **la filière dans son ensemble craint des arrêts de production, entraînant des effets en cascade très complexes.** Comment feront les producteurs de pommes, de sucre, de produits laitiers, de papier toilette et de tant d'autres produits du quotidien pour continuer à produire ? Et pour ces entreprises qui seront contraintes à mettre la clé sous la porte, combien d'emplois perdus ? De plus, les différentes politiques entre les pays européens protégeant ou non leurs entreprises va accroître les distorsions de concurrence. La tentation sera grande quand un sous-traitant ne sera plus capable de produire à un coût raisonnable en France de chercher à l'international des solutions. Le chiffre annoncé par le gouvernement de 300 entreprises risquant d'être en difficulté est donc largement sous-évalué. Que fera un magasin devant répercuter la hausse des coûts de l'énergie dans des zones à faible pouvoir d'achat ? Il fermera.

Autre impact, **l'inflation va augmenter en raison de l'augmentation des coûts de production** (entre 5 et 30% selon les produits ou services concernés). Certaines entreprises pourront répercuter les hausses, mais pas toutes loin de là. Et l'effet sur les consommateurs sera un véritable tsunami économique sur des produits du quotidien. **Les Français devront donc payer leur panier moyen de courses de 15% supplémentaires** aboutissant à faire supporter par les ménages une part de l'augmentation de l'énergie, rendant donc le bouclier tarifaire fixé pour les protéger en partie inopérant.

Il existe des solutions pour éviter cette catastrophe annoncée. Nos filières doivent bénéficier d'un **prix plafond sur le gaz** utilisé pour la production d'électricité. Elle assurera une production d'électricité plus abordable pour les entreprises françaises. En outre, nous demandons **que le volume d'Arenh** (c'est-à-dire l'accès aux fournisseurs alternatifs à un prix régulé à l'électricité nucléaire historique) attribué en 2023 reste **au même niveau qu'en 2022**, soit à 120 TWh. Ces 2 mesures cumulées contribueront à sauver le tissu productif et commercial français et d'éviter ainsi des coûts économiques et sociaux astronomiques qu'engendreraient des cessations d'activités.

Si la commission européenne n'adopte pas la première mesure et n'accepte pas la seconde, et dans un contexte européen où chacun des pays se mobilise, que fera le gouvernement français ? Alors que l'Allemagne a annoncé un plan de 200 milliards d'euros, nos filières lancent un appel au secours au Gouvernement. Si aucune des deux mesures demandées n'est possible, il est impératif qu'il fixe **un tarif réglementé d'urgence accessible à toutes les entreprises** (et pas uniquement les TPE/PME) pour la durée de la crise. Le niveau de ce tarif doit être égal à la moyenne pondérée des coûts de production de l'électricité en France.

Chaque semaine, des entreprises signent des contrats à des niveaux insoutenables : elles sont pressées par l'échéance du 31 octobre au-delà de laquelle leurs fournisseurs ne proposeront plus d'Arenh.

Il n'est que temps de prévenir le naufrage.

Contact presse : Émilie Delozanne - Plegma – emilie.delozanne@plegma.fr - +33 (0)6 30 60 87 35